



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Désertification médicale et orthophonistes

Question écrite n° 36427

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la désertification médicale qui gagne tous les secteurs de la santé. Il y avait déjà les généralistes, les ophtalmologistes, les gynécologues, il y a désormais, dans la trop longue liste des professions de santé saturées, les orthophonistes. Selon les régions, les délais d'attente pour un rendez-vous vont de six à vingt-quatre mois. Les quelque 25 000 praticiens ne suffisent plus pour répondre à la demande, grandissante, des patients. La profession est de plus en plus sollicitée de par une meilleure connaissance du grand public des apports et bénéfices de ces professionnels et la meilleure identification des cas relevant de leur champ de compétence. Il faut également constater un nombre d'orthophonistes en salariat qui ne cesse de baisser, les salaires n'ayant jamais été alignés sur le niveau d'études. Face à cette pression accrue sur la profession, la réponse de l'État est inversement proportionnelle. Ainsi les lois de la démographie, conjuguées à celles d'un *numerus clausus* (qui n'a disparu qu'en trompe-l'œil) insuffisant font qu'aujourd'hui la situation est critique. Pour 2021, la fédération des orthophonistes a demandé l'ouverture de cent places. Le ministère de la santé n'en a octroyé que cinquante. Au-delà de l'épuisement des professionnels, on assiste à des défauts de prise en charge, avec des répercussions sur les patients, pouvant entraîner des sur-handicaps. Ainsi, elle lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend mettre en œuvre pour retrouver un nombre de professionnels orthophonistes conforme aux besoins du pays.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36427

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 juin 2021

Question publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1334

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)